



DEMANDE DE SUBVENTION

SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

- Une lettre de demande de subvention datée et signée,
- Une note explicative décrivant les particularités de l'opération, son intérêt et sa cohérence,
- Les différents types, la surface habitable et la surface utile des logements,
- Un plan de situation et un plan de masse localisant très clairement l'opération sur le territoire de la commune,
- Le prix de revient prévisionnel de l'opération accompagné du détail des travaux par lot.
- Le plan de financement de l'opération faisant apparaître toutes les subventions et prêts,
- Le compte d'exploitation prévisionnel,
- L'acte de propriété et de maîtrise foncière en cas de maîtrise d'ouvrage, le contrat de réservation en cas de VEFA
- La date prévisionnelle de démarrage des travaux et une attestation sur l'honneur du non commencement,
- La décision de financement délivrée par l'Etat,
- Une attestation de récupération ou non de la TVA, précisant le taux de TVA réellement supporté par l'organisme,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Le numéro de SIRET

RAPPEL : Afin de soumettre votre demande de subvention au vote du Conseil communautaire, le dossier doit être complet. Préalablement au vote, chaque dossier sera soumis à l'avis du Groupe de travail Logement pour pré-validation et amendements éventuels.

L'ensemble des pièces doivent être adressées à :

Monsieur le Président
Communauté de Communes de la Vallée du Garon
262, rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS